



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?L-Arrete-du-7-janvier-2014-relatif>

# Barème 2014 de l'AMD pour les retraités

- Action sociale -



Date de mise en ligne : mardi 14 janvier 2014

---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

**L'Arrêté du 7 janvier 2014 relatif au barème de l'Aide au Maintien à Domicile pour les retraités de la fonction publique d'État a été publié.**

Un plan d'action personnalisé peut être mis en place afin permettre à un retraité de la Fonction Publique d'être aidé dans le cadre d'un financement partagé,

- suite à retour d'hospitalisation
- dans le cadre d'un soutien ponctuel en cas de période de fragilité physique ou sociale
- pour bénéficier de l'aide « habitat et cadre de vie »

*A savoir :*

Plafond de ressources mensuelles pour

- une personne seule : 1 140 Euros
- un couple : 1 818 Euros

L'arrêté précise tous les plafonds annuels et les taux des aides possibles.